



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Opération « de nuit » de contrôle des flux de transport routier de marchandises

Lundi 28/04/2025 – 20:00→00:00

Péage de Myennes - A77 (58) – sens Paris→Nevers

DOSSIER DE PRESSE

L'objectif de l'opération : assurer une continuité des contrôles en toutes circonstances, sur tous les axes, en tous lieux et à n'importe quels horaires

Outre une nécessité de contrôler sur différents axes afin de capter différents flux/trafics de véhicules (poids lourds/véhicules légers), il apparaît pertinent (et même nécessaire suite à différentes expériences) d'organiser ponctuellement **des contrôles en horaires décalés, et notamment « de nuit »**.

Ces opérations permettent en effet de contrôler des véhicules différents de ceux inspectés en pleine journée.

Ce genre de contrôle peut permettre d'intercepter et de contrôler des usagers de la route qui, se sachant en infraction vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur (réglementations sociales et code de la route), optent pour des horaires réputés moins surveillés par les services de l'État.

L'organisation de ces contrôles sur des horaires décalés permet de montrer la présence sur tous les axes, en tous lieux et à n'importe quels horaires du jour ou de la nuit des services de l'État afin de dissuader tout comportement et/ou des pratiques déviantes.

L'opération du lundi 28 avril 2025 aura lieu entre 20:00 et 00:00, et sera menée par 2 Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, assistés par les gendarmes du Peloton Motorisé de La Charité-sur-Loire (EDSR 58).



Lieu de rendez-vous : parking de contrôle (dans le sens Paris / Nevers)

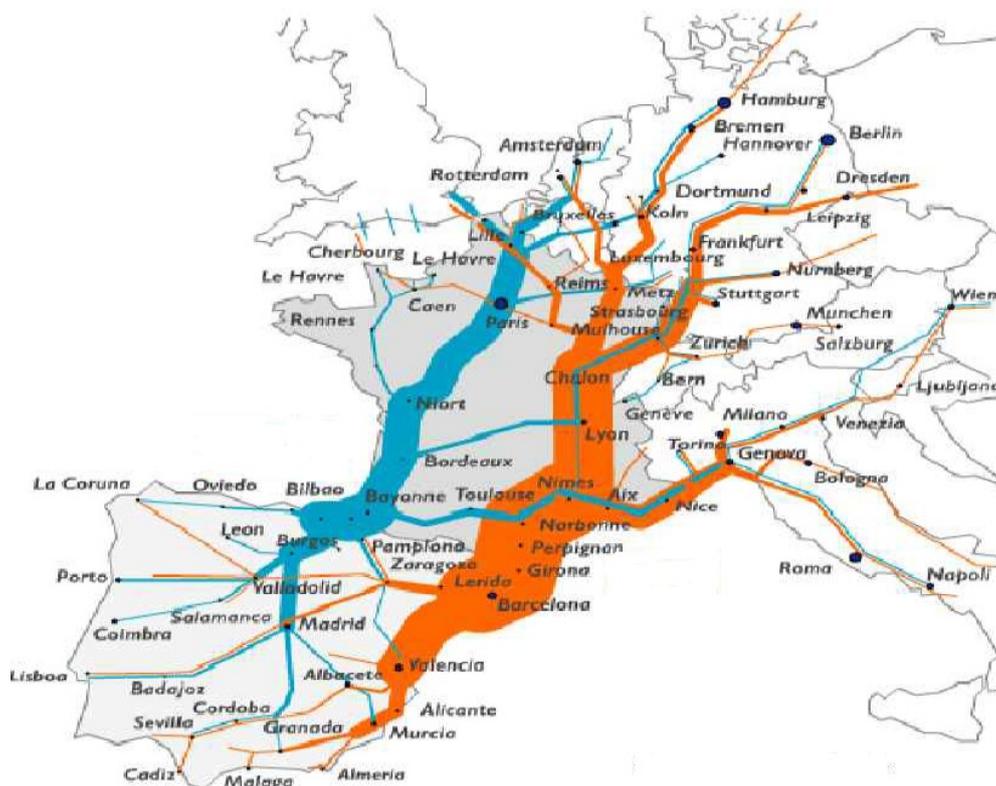
Lors de cette opération de contrôle, l'attention des Contrôleurs des Transports Terrestres sera portée sur l'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier. Ainsi, seront vérifiés : les dispositions relatives au Code de la route (arrimage des marchandises, état technique des véhicules, surcharge...), la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos des conducteurs), le droit du travail, l'accès à la profession et au marché, le transport de matières dangereuses...

Le contexte : la Bourgogne-Franche-Comté, une région de transit

De par sa spécificité de région de transit, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les trafics entre le nord et le sud de l'Europe :

- la région Bourgogne-Franche-Comté se trouve sur l'itinéraire du transport de marchandises des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal) et de l'Est (Allemagne, Roumanie, Pologne)
- la région se trouve également sur l'itinéraire entre les pays anglo-saxons et l'Italie, les pays des Balkans et la Grèce.

L'importance des trafics sur le territoire fait donc l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



En ce qui concerne le **département de la Nièvre**, celui-ci constitue un axe majeur de transit et d'échanges :

- **au niveau national** : entre les grandes régions économiques et démographiques françaises que sont les Hauts-de-France, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la région PACA, avec l'A6 et la RD 606 (ex-RN6) ;

- **au niveau international** : entre l'Allemagne, le Benelux, les Pays de l'Est et la France ainsi que la péninsule Ibérique, avec des flux importants sur l'A77, RN7, RN151, RD977 et RD 978 notamment.

Par ailleurs, il convient de souligner que cette circulation s'est particulièrement accentuée ces dernières années avec l'arrivée massive de transporteurs de pays d'Europe de l'Est, exploitant des véhicules utilitaires légers (VUL) qui, pour des raisons économiques, préfèrent éviter le réseau autoroutier.

Aussi, pour pouvoir assurer leurs missions de contrôles routiers, les services de la DREAL peuvent compter sur une dizaine d'aires de contrôles réparties de manière homogène sur tout le territoire nivernais et le long des axes majeurs qui traversent le département de la Nièvre



La route, un mode de déplacement privilégié

La mobilité routière joue un rôle majeur dans l'économie française. La France est riche d'un réseau de plus d'un million de kilomètres de routes, soit 20 % du réseau européen. Il permet une desserte très fine des territoires et participe à ce titre au développement économique et social du pays. La route confirme sa suprématie sur tous les autres modes de déplacement ; elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.

Le transport est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre (GES) et en particulier des émissions de CO₂. Malgré une évolution technologique

du secteur qui avait fait diminuer son niveau d'émission, celui-ci repart à la hausse du fait de l'augmentation du parc circulant depuis 2016.

La France, pays de transit, carrefour de l'Europe

La France est le pays le plus étendu d'Europe occidentale. Sa superficie représente près de 15 % du territoire de l'Union Européenne. Lieu de transit entre le Nord et le Sud du continent, elle possède des frontières communes avec 7 pays européens et une double ouverture maritime, à l'Ouest et au Sud. Elle est reliée à ses voisins européens par un réseau important d'axes routiers, et effectue l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les autres États membres de l'UE.

Depuis l'élargissement progressif des frontières de l'Europe initié en 1951, la France a acquis une position stratégique en Europe qui la place au cœur des échanges commerciaux. De ce fait, elle connaît une forte présence des pays de l'Union Européenne sur son territoire, avec une montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, notamment sur le trafic poids-lourds (PTAC¹ > 3,5t).

1 PTAC : Poids total autorisé en charge

Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le Ministère de la Transition Écologique

Le Ministère de la Transition Écologique, chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relatives à de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2024, 1 244 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 612 véhicules et ont permis de relever 1 227 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...